

Elitis Cover

Fiche produit

Dénomination	Elitis Cover Elitis Protection est mandatée par la compagnie d'assurances de droit belge Corona, SA, pour conclure et gérer en son nom et pour son compte le présent produit.
Description du produit	Elitis Cover est une assurance décès servant ou non à garantir le remboursement d'un crédit. Deux formules sont possibles : <ul style="list-style-type: none">- Soit une temporaire décès à capital décroissant (Assurance solde restant dû)- Soit une temporaire décès à capital constant
Garanties	Décès En cas de décès suite à une maladie ou un accident durant la vie du contrat, Elitis Protection intervient pour le solde restant dû de votre crédit ou pour le capital constant fixé à la souscription du contrat. Ce capital est versé à l'organisme prêteur ou aux bénéficiaires que vous aurez désignés. Décès accidentel (ACRA) En cas de décès par accident, le capital décès payé est doublé.
Groupe cible	Le produit Elitis Cover s'adresse aux personnes physiques souhaitant mettre à l'abri leurs proches contre les conséquences financières liées à leur décès et aux personnes morales souhaitant assurer la pérennité de leur entreprise.
Prêts couverts	Types de prêts <ul style="list-style-type: none">- Prêts à annuités constantes- Prêts par amortissements constants du capital- Prêts à terme fixe « in fine »
Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none">- Age à la souscription : entre 18 et 75 ans- Durée minimale: 5 ans Capitaux assurés <ul style="list-style-type: none">- Capital minimum : 25.000 €- Capital maximum : 750.000 €



Elitis Protection SA

Boulevard Baudouin 1^{er}, 25 - 1348 Louvain-La-Neuve

Tél +32 (0)10 47 64 59 - info@elitisprotection.be

BELFIUS-IBAN BE20 0689 0196 7156 - BIC GKCCBEBB - BCE 0627 678 387 - FSMA 114538 A

www.elitisprotection.be

Mandaté pour conclure et gérer le présent contrat au nom et pour compte de la Compagnie d'assurances définie dans les conditions générales

Elitis Cover

Fiche produit

	<p>Mode de paiement des primes</p> <ul style="list-style-type: none">- Prime unique- Primes de risque : prime recalculée à chaque échéance en fonction de l'évolution du capital et de l'âge de l'assuré- Primes constantes : primes constantes pendant toute la durée de paiement. <p>Fréquence de paiement</p> <ul style="list-style-type: none">- Annuelle- Mensuelle (pas de montant minimum) <p>Durée du paiement des primes</p> <ul style="list-style-type: none">- Solde restant dû : maximum 2/3 de la durée du contrat (uniquement pour les primes constantes)- Capital constant : maximum toute la durée du contrat
Fiscalité	<p>Régimes fiscaux</p> <p>Personne physique (*)</p> <ul style="list-style-type: none">- Epargne Pension- Epargne à long terme :<ul style="list-style-type: none">o Déduction fiscale pour habitation propre et unique à Bruxelles ou en Wallonieo Déduction fiscale pour habitation propre en Flandre <p>(*) Dès qu'une prime a bénéficié d'une réduction d'impôt, les prestations sont imposables.</p> <p>Taxes sur les primes</p> <p>Personne physique</p> <ul style="list-style-type: none">- Une taxe de 2 % est due sur les primes souscrites par une personne physique.- Pour les assurances solde restant dû qui servent à la garantie d'un emprunt hypothécaire, conclu pour acquérir ou conserver un bien immobilier, cette taxe est réduite à 1,1%.- Les polices souscrites dans le cadre d'une épargne-pension sont exonérées de cette taxe. <p>Personne morale</p> <p>Une taxe de 4,4 % est due sur les primes souscrites par une personne morale.</p>

Elitis Cover

Fiche produit

Formalités médicales	Jusqu'à 45 ans et 275.000 €, questionnaire médical simplifié. Dans les autres cas, formalités médicales complémentaires.
Particularité	Couverture provisoire décès toutes causes, dans les limites prévues aux conditions générales, immédiate et sans supplément de prime , d'une durée de 4 mois maximum, après acceptation du risque.
Informations pratiques	<ul style="list-style-type: none">- Toute communication est à adresser uniquement à Elitis Protection. Toute plainte est à adresser à info@elitisprotection.be ou à l'adresse postale mentionnée sur la présente fiche. Si le preneur d'assurance n'est pas satisfait de la réponse, il peut s'adresser à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (info@ombudsman.as).- Le droit belge est d'application pour ce contrat. <p><i>Les conditions générales reprenant notamment les cas d'exclusion sont disponibles auprès de votre courtier ou sur www.elitisprotection.be. Les conditions particulières et générales prévalent sur les brochures commerciales.</i></p>



Elitis Protection SA

Boulevard Baudouin 1^{er}, 25 - 1348 Louvain-La-Neuve

Tél +32 (0)10 47 64 59 - info@elitisprotection.be

BELFIUS-IBAN BE20 0689 0196 7156 - BIC GKCCBEBB - BCE 0627 678 387 - FSMA 114538 A

www.elitisprotection.be

Mandaté pour conclure et gérer le présent contrat au nom et pour compte de la Compagnie d'assurances définie dans les conditions générales